

mémentos

APPRENDRE

UTILE

Alexandre Quiquerez

Droit bancaire

2^e

Cours intégral
et synthétique **+** Tableaux
et schémas

Alexandre Quiquerez

est Maître de conférences en droit privé à la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2, où il enseigne le droit des affaires, le droit bancaire et financier, ainsi que le droit de la propriété intellectuelle et des technologies nouvelles. Il dirige le Master juriste d'affaires, éthique et compliance.

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr



© 2022, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
9782297175708
ISSN 2680-073X

mémentos

APPRENDRE

UTILE

Alexandre Quiquerez

Droit bancaire

2^e

Cours intégral
et synthétique **+** Tableaux
et schémas

mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

Chez le même éditeur

- Amphi LMD
- Mémentos
- Exos LMD
- Méthodo LMD
- Carrés Rouge
- Annales corrigées et commentées
- Master
- En Poche
- Droit Expert
- Droit en poche
- Petit Lexique
- Hors collection

Présentation

Le droit bancaire est une matière juridique importante à plus d'un titre. D'abord, observons que pratiquement tous les salariés en France sont en relation contractuelle avec une banque, ne serait-ce que pour être titulaires d'un compte bancaire¹. Ensuite, le secteur bancaire est l'un des plus grands employeurs, faisant travailler 1,9 % des salariés de droit privé selon la Fédération bancaire française². Nombreux et variés, les contentieux bancaires impliquent l'intervention de juristes de banque ou d'avocats spécialisés, ce qui offre des perspectives d'insertion professionnelle non négligeables pour les jeunes juristes.

Le présent ouvrage entend mettre en avant *deux piliers juridiques essentiels du droit bancaire* :

- **le contrat** : la présentation du contrat comme étant un acte de prévision³ se confirme particulièrement bien en droit bancaire. En effet, le contrat est le support juridique fondamental des opérations réalisées entre la banque et son client, qu'il soit un professionnel ou un particulier. Le contrat permet d'organiser et de sécuriser leurs relations juridiques qui, bien souvent, vont se dérouler pendant plusieurs années ;
- **la loi** : la dimension contractuelle du droit bancaire, bien qu'essentielle, n'est pas exclusive, puisque les contrats du secteur bancaire doivent reposer sur la loi, laquelle a très souvent une valeur impérative afin de protéger efficacement le client.

1. En 2009, 99,79 % des salariés détiendraient un compte de dépôt ; cf. *Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire*, 2016, Banque de France.
2. Fédération bancaire française, *Faits et chiffres*, 2019.
3. Lécuyer H., « Le contrat, acte de prévision », in *Mélanges F. Terré. L'avenir du droit*, 1999, Dalloz-PUF-JurisClasseur, p. 643.

De façon encore plus récente et prégnante, les nouvelles technologies de l'information modifient en profondeur le droit et les pratiques bancaires. Elles permettent d'offrir de nouveaux produits et services, tout en introduisant de nouveaux risques. Elles obligent à adopter un regard international sur les pratiques et les règles juridiques.

Loin d'être une matière juridique aride et réservée à des juristes hyperspécialisés, le droit bancaire est en relation étroite avec d'autres branches du droit et de grands débats contemporains. Ayant un but avant tout pédagogique, ce livre est destiné aux étudiants en leur apportant les premiers repères nécessaires pour aborder le droit bancaire, et constitue un complément, parmi d'autres, au cours magistral. Son approche est d'illustrer les règles juridiques par des exemples didactiques ou issus de la pratique, et de les relier aux enjeux économiques et sociaux. Sa préparation a nécessité de nombreux échanges, tant avec des étudiants qu'avec des professionnels⁴. La difficulté de la matière tient à la densité des textes législatifs et réglementaires et à la diversité des opérations bancaires, ce qui a impliqué d'effectuer des choix dans le cadre réduit de la collection de ce livre. L'étudiant se devra d'effectuer des recherches, notamment à l'aide des ouvrages de référence cités en bibliographie en fin d'ouvrage, pour préparer ses examens ou travaux dirigés. L'objectif de cet ouvrage est aussi de donner envie aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de les appliquer.

Précisions de lecture

Les articles cités dans ce Mémentos sans indication de code sont par défaut ceux du Code monétaire et financier.

Dans les schémas, le sens des flèches pointe vers le destinataire du paiement ou de l'information.

4. L'auteur peut être joint à l'adresse électronique suivante : alexandre.quiquerez@univ-lyon2.fr.

Plan de cours

Présentation 5

Introduction générale 23

1 La notion de droit bancaire	24
<i>A - La définition de la notion</i>	24
1) La notion de banque	25
2) La notion d'opération de banque	25
<i>B - Les caractères du droit bancaire</i>	26
1) Une matière de droit des affaires	26
2) Un droit professionnel	29
3) Un droit protecteur	29
4) Un droit évolutif	30
5) Un droit à dimension internationale	31
2 L'environnement du droit bancaire	31
<i>A - L'environnement économique international</i>	31
<i>B - L'environnement technologique</i>	32
3 L'histoire du droit bancaire	33
<i>A - Les prémices du droit bancaire dans l'Antiquité</i>	33
<i>B - L'essor des banques dans l'Ancien Droit</i>	34
<i>C - L'émergence du système bancaire moderne au XIX^e siècle</i>	35
<i>D - Le dirigisme étatique au XX^e siècle</i>	36
<i>E - Les évolutions sous l'effet de la crise des subprimes</i>	38
4 Les sources du droit bancaire	39
<i>A - Les sources internes</i>	39

1) Les sources codifiées	39
a) <i>Le Code monétaire et financier</i>	39
b) <i>Le Code de commerce</i>	39
c) <i>Le Code de la consommation</i>	40
d) <i>Le Code civil</i>	40
2) Les sources non codifiées	41
a) <i>La jurisprudence</i>	41
b) <i>Les textes adoptés par les autorités administratives</i>	41
c) <i>Les textes publiés par les associations et organismes professionnels</i>	42
d) <i>Les usages bancaires</i>	43
e) <i>Les normes comptables</i>	45
B - <i>Les sources européennes</i>	46
1) <i>Le droit primaire</i>	46
2) <i>Le droit dérivé</i>	46
C - <i>Les sources internationales</i>	47
1) <i>Les textes internationaux</i>	47
2) <i>Les usages internationaux</i>	48

PARTIE 1

Les acteurs en droit bancaire

TITRE 1 • Les établissements de crédit

Chapitre 1	Le statut d'établissement de crédit	55
Section 1	La notion d'établissement de crédit	55
1	La définition de la notion	55
2	La classification légale	57
A	<i>Les banques</i>	57
B	<i>Les banques mutualistes ou coopératives</i>	57
C	<i>Les établissements de crédit spécialisés</i>	58
D	<i>Les établissements de crédit et d'investissement</i>	58
E	<i>Les caisses de crédit municipal</i>	59
Section 2	L'agrément, condition d'accès à la profession	60
1	L'autorité compétente	61
2	Les critères généraux de délivrance de l'agrément	62
A	<i>La forme juridique</i>	62
B	<i>La direction</i>	63
C	<i>Le capital</i>	63
D	<i>Le programme d'activités et les moyens</i>	64
3	La décision d'agrément	64
A	<i>L'agrément par la BCE</i>	64

<i>B - L'agrément par l'ACPR</i>	65
4 Les changements de situation	65
5 Le retrait de l'agrément	66
Section 3 Les principes de liberté en droit de l'Union européenne	67
1 La liberté d'établissement	67
2 La libre prestation de services	68
Section 4 Le monopole bancaire	69
1 Le principe	70
2 Les exceptions	71
<i>A - Les exceptions reposant sur la qualité des personnes</i>	72
<i>B - Les exceptions reposant sur la nature de l'opération</i>	72
3 Les sanctions	73
<i>A - Les sanctions disciplinaires</i>	73
<i>B - Les sanctions civiles</i>	73
<i>C - Les sanctions pénales</i>	74
Chapitre 2 Les obligations liées au statut d'établissements de crédit	75
<hr/>	
Section 1 Le secret bancaire	75
1 Le domaine d'application	76
<i>A - Les bénéficiaires de la protection</i>	76
<i>B - Les informations concernées</i>	76
2 Les sanctions	77
<i>A - Les sanctions pénales</i>	77
<i>B - Les sanctions civiles</i>	77
<i>C - Les sanctions disciplinaires</i>	78
3 L'inopposabilité du secret bancaire	78
<i>A - Le respect de l'intérêt général</i>	78
<i>B - Le respect d'intérêts privés</i>	79
Section 2 L'obligation de non-ingérence	81
1 Le contenu de l'obligation de non-ingérence	82
2 Les limites de l'obligation de non-ingérence	83
<i>A - Les limites tenant à des intérêts privés</i>	83
<i>B - Les limites tenant à l'intérêt général</i>	84
Section 3 Les obligations prudentielles	85
1 Les ratios prudentiels	85
2 Les procédures de surveillance des risques	87
Section 4 Les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent	87
1 Les textes au niveau international	88

2 Les textes au niveau de l'Union européenne	89
3 Les textes en droit français	90
A - La notion de blanchiment	90
B - Les dispositifs de lutte contre le blanchiment	92
1) Les obligations de vigilance	92
2) Les obligations déclaratives	94
a) Les déclarations de soupçon	95
b) Les communications systématiques d'informations	96
c) L'obligation de déclaration au procureur de la République	97
Section 5 La commercialisation de produits et services bancaires hors agence	98
1 Le démarchage bancaire et financier	98
A - La notion de démarchage bancaire et financier	98
B - Les règles de protection	99
1) L'interdiction de démarcher pour certains produits	99
2) Les conditions spécifiques pour être démarcheur	100
3) Les obligations du démarcheur	100
a) La présentation de carte de démarcheur	100
b) L'information précontractuelle	100
c) L'assurance et le mandat	100
d) Des interdictions	101
e) Un droit de rétractation pour la personne démarchée	101
f) Les sanctions	101
2 Les contrats conclus à distance portant sur des services financiers	102
A - L'obligation d'information précontractuelle	102
B - La formation et l'exécution du contrat	103
C - Le délai de rétractation	103

TITRE 2 • Les organismes de régulation

Chapitre 3 Les organismes de régulation français 107

Section 1 Les organismes institutionnels	107
1 L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)	107
A - La composition	108
B - Les fonctions	109
1) Agréer	109
2) Surveiller	109
C - Les pouvoirs de l'ACPR	110
2 La Banque de France	111
A - L'organisation	112
B - Les missions	112
1) Les missions en tant que banque centrale nationale	112

2) Les missions en tant que banque	112
3) La gestion et la diffusion d'informations publiques	112
4) Les missions relatives aux procédures de surendettement et au droit au compte	113
3 Le ministère chargé de l'Économie	113
4 Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF)	114
Section 2 Les organismes consultatifs	115
1 Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF)	115
2 Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF)	115
Section 3 Les associations professionnelles	116
1 L'Association française des banques (AFB)	116
2 La Fédération bancaire française (FBF)	116
3 L'Association française des sociétés financières (ASF)	117
4 L'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI)	117
5 Les associations regroupant les IOBSP	118
6 Le Comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB)	118
7 Le Haut comité juridique de la place financière de Paris (HCJP)	118
Chapitre 4 Les organismes de régulation européens	119
<hr/>	
Section 1 L'Autorité bancaire européenne	119
Section 2 La Banque centrale européenne	120
1 L'organisation	121
A - La direction exécutive	121
1) Le président de la BCE	121
2) Le directoire	122
B - La direction politique	122
1) Le conseil des gouverneurs	122
2) Le conseil général	122
3) Le conseil de surveillance	122
2 Les missions	123
A - Les missions dans le cadre du SEBC	123
B - Les missions dans le cadre du MSU	123
1) La mission de délivrer ou de retirer un agrément pour l'activité d'établissement de crédit	123
2) La mission d'autorisation des acquisitions de participations qualifiées	124
3) La mission de surveillance	124
4) La mission d'autorisation des acquisitions de participations qualifiées	124
C - Les autres missions	125

1) L'émission de l'euro	125
2) La collecte d'informations statistiques	125
3) La coopération internationale et européenne	125
3 Les pouvoirs	125
<i>A - L'adoption de règlements</i>	125
<i>B - Les décisions</i>	126
<i>C - Les sanctions</i>	126
<i>D - Les pouvoirs en matière de résolution</i>	126
<i>E - Les recommandations et avis</i>	127
<i>F - La publication de rapports annuels</i>	127
Section 3 Le Comité européen du risque systémique	127
Section 4 La Commission européenne	128
1 La participation aux réunions de la BCE	128
2 Le rôle en matière de concentration d'entreprises	128

PARTIE 2

Les activités soumises au droit bancaire

TITRE 1 • L'ouverture d'un compte bancaire

Chapitre 5 Le compte de dépôt	135
Section 1 La notion de compte de dépôt	135
Section 2 L'ouverture du compte de dépôt	137
1 Les conditions de formation du contrat	137
<i>A - Les conditions de fond</i>	137
1) La capacité des personnes physiques	138
2) La capacité des personnes morales	140
<i>B - Les conditions de forme</i>	140
2 Le droit au compte	141
<i>A - Le champ d'application</i>	142
<i>B - La procédure</i>	143
<i>C - Les services bancaires de base</i>	144
3 L'offre spécifique pour les personnes en situation fragile	144
Section 3 Le fonctionnement du compte de dépôt	145
1 Personnes habilitées à faire fonctionner le compte	145
<i>A - Le compte individuel</i>	145
<i>B - La cotitularité</i>	145
2 Les obligations des parties	146
<i>A - Les obligations du banquier</i>	146
1) Les obligations informationnelles	146

2) Les obligations matérielles	147
<i>B - Les obligations du client</i>	150
3 Les saisies de comptes bancaires	151
Section 4 La clôture du compte de dépôt	153
1 Les causes de clôture	153
<i>A - La clôture par la banque</i>	153
<i>B - La clôture par le titulaire du compte</i>	154
2 Les effets de la clôture	155
Chapitre 6 Le compte courant	157
Section 1 La notion de compte courant	157
Section 2 Le régime juridique du compte courant	159
1 Le rapprochement avec le compte courant	160
<i>A - Le principe d'affectation générale</i>	160
<i>B - L'effet de règlement</i>	161
<i>C - La disponibilité du solde provisoire</i>	163
2 Les règles spécifiques sur le compte courant	163
<i>A - L'exclusion des règles protectrices sur le compte de dépôt</i>	163
<i>B - La distinction entre le disponible et le différé</i>	165
TITRE 2 • Les opérations de dépôt	
Chapitre 7 Le dépôt de sommes d'argent	171
Section 1 La nature juridique du contrat	171
Section 2 Le régime juridique du contrat	173
1 Les droits et obligations des parties	173
<i>A - Les obligations du banquier</i>	173
<i>B - Les obligations du client</i>	173
2 La preuve du dépôt	173
Chapitre 8 Le contrat de coffre-fort	175
Section 1 La nature juridique du contrat	176
Section 2 Les droits et obligations des parties	177

Chapitre 9	Les moyens de paiement matériels	181
Section 1	Les cartes de paiement	181
1	L'obtention d'une carte de paiement	182
2	Le mécanisme de paiement par carte bancaire	183
	<i>A - Le contrat entre le payeur et l'émetteur</i>	184
	1) Les obligations de l'émetteur	184
	2) Les obligations du payeur	184
	<i>B - Le contrat entre l'accepteur et son PSP</i>	186
	1) Les obligations du prestataire	186
	2) Les obligations de l'accepteur	187
3	Les contestations d'opérations	188
	<i>A - Les opérations de paiement non autorisées ou mal exécutées</i>	188
	<i>B - Les opérations de paiement dépassant le montant auquel le payeur pouvait raisonnablement s'attendre</i>	189
Section 2	Le chèque	190
1	L'obtention de formules de chèques	192
2	La création et l'émission du chèque	192
	<i>A - Les conditions relatives à la création du chèque</i>	193
	<i>B - Les conditions relatives à l'émission du chèque</i>	194
	1) Les conditions relatives aux personnes	194
	a) Les conditions relatives au tireur	194
	b) Les conditions relatives au tiré	195
	c) Les conditions relatives au bénéficiaire	195
	2) La condition relative à l'existence de la provision	196
	a) Les caractères de la provision	196
	b) Les sanctions en cas d'inexistence ou d'insuffisance de la provision	197
	c) La protection de la provision	198
3	La présentation du chèque	199
	<i>A - Les modalités de la présentation</i>	199
	1) Quand ?	199
	2) Comment ?	200
	3) Où ?	200
	<i>B - L'opposition au paiement</i>	201
	1) Les cas d'opposition	201
	2) La procédure	202
	3) Les effets	202
4	L'endossement du chèque	203
	<i>A - L'endossement translatif</i>	203
	1) La pratique et la qualification juridique de l'endossement translatif	203
	2) Les modalités de l'endossement translatif	204

3) Les effets de l'endossement translatif	205
a) <i>Le transfert de propriété du chèque</i>	205
b) <i>La création d'une obligation solidaire</i>	205
c) <i>Le principe de l'inopposabilité des exceptions</i>	205
B - <i>L'endossement par procuration</i>	207
C - <i>L'endossement pignoratif</i>	207

Chapitre 10 Les moyens de paiement immatériels 209

Section 1 Le virement	209
1 L'émission de l'ordre de virement	211
2 La vérification de l'ordre de virement	211
3 L'exécution du virement	212
A - <i>Les aspects techniques du virement</i>	212
B - <i>Le régime juridique du virement</i>	213
1) <i>La contestation du virement</i>	213
2) <i>La révocation du virement</i>	213
Section 2 Le prélèvement	213
1 Le fonctionnement en pratique et analyse juridique	214
2 Le régime juridique du prélèvement	215
A - <i>La contestation du prélèvement</i>	215
B - <i>La révocation du prélèvement</i>	215

TITRE 4 • Les opérations de financement

Chapitre 11 Les opérations de financement des particuliers 219

Section 1 Les notions communes	219
1 Les définitions légales	220
2 L'existence d'un taux d'intérêt	221
A - <i>La validité de la stipulation d'intérêts</i>	221
B - <i>La mention de l'intérêt dans le contrat</i>	221
C - <i>L'interdiction de l'usure</i>	222
3 Les règles de conduite	223
Section 2 Les règles spéciales	223
1 Le crédit à la consommation	224
A - <i>Le champ d'application</i>	225
1) <i>Les opérations soumises</i>	225
2) <i>Les opérations exclues</i>	226
B - <i>Protection de l'emprunteur</i>	226

1) La période précontractuelle	226
a) <i>La publicité</i>	226
b) <i>L'information préalable</i>	227
c) <i>L'obligation d'explication</i>	227
d) <i>L'obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur</i>	227
2) La formation du contrat	228
a) <i>L'offre de contrat de crédit</i>	228
b) <i>Le délai de rétractation</i>	228
c) <i>Le formalisme du contrat</i>	229
d) <i>Le crédit affecté</i>	230
3) L'exécution du contrat	231
a) <i>Le remboursement anticipé</i>	231
b) <i>Le crédit renouvelable</i>	231
c) <i>La défaillance de l'emprunteur</i>	233
2 Le crédit immobilier	233
A - <i>Le champ d'application</i>	234
B - <i>La protection de l'emprunteur</i>	234
1) La période précontractuelle	234
a) <i>La publicité</i>	234
b) <i>L'information précontractuelle</i>	235
c) <i>Les obligations d'explications et de mise en garde</i>	235
d) <i>L'obligation d'évaluation de la solvabilité</i>	235
2) La formation du contrat	236
a) <i>L'offre de crédit immobilier</i>	236
b) <i>Le délai de réflexion</i>	236
c) <i>L'interdépendance des contrats</i>	237
3) L'exécution du contrat	237
a) <i>Le remboursement anticipé</i>	237
b) <i>La défaillance de l'emprunteur</i>	237

Chapitre 12 Les opérations de financement des entreprises 241

Section 1 Les ouvertures de crédit	242
1 La preuve de l'ouverture de crédit	244
A - <i>La preuve de son existence</i>	244
B - <i>La preuve de son montant</i>	244
C - <i>La preuve des conditions financières</i>	245
D - <i>La preuve de sa durée</i>	245
2 La cessation de l'ouverture de crédit	245
Section 2 Les effets de commerce	246
1 La lettre de change	249
A - <i>La création et l'émission de la lettre de change</i>	251
1) La création de la lettre de change	251
a) <i>Les conditions de forme</i>	252
b) <i>Les conditions de fond</i>	256

2) L'émission de la lettre de change	258
a) <i>L'existence d'une provision à l'échéance</i>	259
b) <i>La transmission de la provision</i>	260
B - <i>L'acceptation</i>	262
1) Les conditions	262
2) Les effets	263
a) <i>La solidarité de l'obligation</i>	264
b) <i>Le principe de l'inopposabilité des exceptions</i>	264
c) <i>La présomption de provision</i>	265
C - <i>L'aval</i>	265
1) Les conditions	266
2) Les effets	266
a) <i>Une obligation cambiaire</i>	266
b) <i>Une obligation accessoire</i>	267
c) <i>Une obligation solidaire</i>	267
D - <i>L'endossement de la lettre de change</i>	267
1) L'endossement translatif	268
a) <i>Les conditions</i>	268
b) <i>Les effets</i>	269
2) L'endossement à titre de procuration	270
3) L'endossement pignoratif	271
E - <i>Le paiement</i>	272
1) L'obligation de présentation au paiement	272
2) L'obligation de paiement	272
3) Les recours cambiaux en cas d'inexécution du tiré	274
4) La déchéance des recours du porteur	275
2 Le billet à ordre	276
A - <i>La création et l'émission du billet à ordre</i>	277
B - <i>Le paiement du billet à ordre</i>	278
Section 3 Les transferts de créances	280
1 La cession de créances professionnelles par bordereau	280
A - <i>Les conditions</i>	282
1) Les conditions de fond	282
a) <i>Les conditions relatives aux personnes</i>	282
b) <i>Les conditions relatives aux créances</i>	283
2) Les conditions de forme	284
B - <i>Les effets</i>	285
1) Le transfert de la créance et des accessoires	285
a) <i>Les effets de la cession</i>	285
b) <i>La garantie du cessionnaire par le cédant</i>	288
2) La formalité de la notification	288
3) La formalité de l'acceptation	289
4) Le recouvrement de la créance	290
a) <i>Le recouvrement assuré par le cessionnaire</i>	291
b) <i>Le recouvrement assuré par le cédant</i>	291
2 L'affacturage	292
A - <i>La constitution de l'opération d'affacturage</i>	295

1) L'application du droit commun	295
a) <i>Le droit commun des contrats</i>	295
b) <i>Les règles relatives à la subrogation conventionnelle</i>	295
2) Les spécificités juridiques	296
<i>B - L'exécution de l'opération d'affacturage</i>	297
1) Les obligations des intervenants	297
a) <i>Les obligations du factor</i>	297
b) <i>Les obligations du client</i>	298
c) <i>Les obligations du débiteur</i>	301
2) Les effets de la convention d'affacturage	301
a) <i>Le transfert de propriété</i>	301
b) <i>L'opposabilité aux tiers</i>	302
Section 4 Le crédit-bail	303
1 La présentation du mécanisme juridique	304
2 Le régime juridique	305
Section 5 Le financement LBO	306
1 La création de la holding et son traitement fiscal	308
2 Les modes de financement	309
<i>A - La structuration générale du financement</i>	309
<i>B - Les clauses contractuelles dans l'acte de prêt LBO</i>	310

TITRE 5 • La *fintech*

Chapitre 13 Les actifs numériques	315
Chapitre 14 Les modes de financement via Internet	319
Section 1 Le financement participatif	319
Section 2 Les ICO	320
Conclusion	323
Bibliographie générale	325
Index	329

Liste des principales abréviations

A.	Arrêté
ABE	Autorité bancaire européenne
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Aff.	Affaire
AMF	Autorité des marchés financiers
Ann.	Annexe
BCE	Banque centrale européenne
BCN	Banque centrale nationale
BEI	Banque européenne d'investissement
BJS	Bulletin Joly Sociétés
BOI	Bulletin officiel des Finances publiques – Impôts
Bull. civ.	Bulletin des arrêts des chambres civiles de la Cour de cassation
C. civ.	Code civil
C. com.	Code de commerce
C. consom.	Code de la consommation
C. mon. fin.	Code monétaire et financier
C. pén.	Code pénal
C. trav.	Code du travail
CA	Cour d'appel
Cass. 1 ^{re} civ.	Cour de cassation, première chambre civile
Cass. 2 ^e civ.	Cour de cassation, deuxième chambre civile
Cass. 3 ^e civ.	Cour de cassation, troisième chambre civile
Cass. ass. plén.	Cour de cassation, assemblée plénière
Cass. ch. mixte	Cour de cassation, chambre mixte
Cass. com.	Cour de cassation, chambre commerciale, financière et économique
Cass. crim.	Cour de cassation, chambre criminelle
Cass. soc.	Cour de cassation, chambre sociale
CDE	Cahiers de droit de l'entreprise
CE	Conseil d'État
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CEE	Communauté économique européenne
CERS	Comité européen du risque systémique
CGI	Code général des impôts
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Comm. com. électr.	Communication – Commerce électronique
Cons.	Conseil
CRD	Capital Requirement Directive
CRF	Cellule de renseignements financiers
CRR	Capital Requirement Regulation
D.	Décret
D.	Recueil Dalloz
D. affaires	Dalloz affaires
D.-L.	Décret-loi
Délib.	Délibération

DGFIP	Direction générale des Finances publiques
Dir.	Directive
DSP	Directive sur les services de paiement
ECS	Établissement de crédit spécialisé
EEE	Espace économique européen
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier central des chèques
FICOPA	Fichier des comptes bancaires
FICP	Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
FISE	Fiche d'information standardisée européenne
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'action financière
Gaz. Pal.	Gazette du Palais
HCJP	Haut Comité juridique de la place financière de Paris
HCSF	Haut Conseil de stabilité financière
ICO	Initial Coin Offering
IOBSP	Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement
JCI.	JurisClasseur
JCPE	Semaine Juridique (La), Édition Entreprise et affaires
JCP G	Semaine Juridique (La), Édition Générale
JCP N	Semaine Juridique (La), Édition Notariale
Journ. sociétés	Journal des sociétés
KYC	Know your customer
L.	Loi
LBO	Leverage Buy Out
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
LPA	Les Petites Affiches
LPF	Livre des procédures fiscales
MRU	Mécanisme de résolution unique
MSU	Mécanisme de surveillance unique
Ord.	Ordonnance
PE	Parlement européen
PME	Petite ou moyenne entreprise
PPP	Partenariat public-privé
Prot.	Protocole
PSI	Prestataire de services d'investissement
PSP	Prestataire de services de paiement
QSP	Quittance subrogative permanente
RCS	Registre du commerce et des sociétés
RD bancaire et bourse	Revue de droit bancaire et de la bourse
RD bancaire et fin.	Revue de droit bancaire et financier
RDC	Revue des contrats
Recomm.	Recommandation
Règl.	Règlement
Rép. com. Dalloz	Répertoire de droit commercial Dalloz
Rép. pén. Dalloz	Répertoire de droit pénal et de procédure pénale Dalloz
Rev. éco. fin.	Revue d'économie financière
Rev. proc. coll.	Revue des procédures collectives, civiles et commerciales
RJ com.	Revue de jurisprudence commerciale
RLDA	Revue Lamy droit des affaires
RTD civ.	Revue trimestrielle de droit civil